

REGLEMENT DU CHALLENGE NATIONAL FRANÇAIS SECOURS ROUTIER

V2022

Adopté par la FNSPF	7 janvier 2016
Révisé par la FNSPF pour la version 2	Avril 2017
Révisé par la FNSPF pour la version 3	Janvier 2019
Révisé par la FNSPF pour la version 4	Janvier 2020
Révisé par la FNSPF pour la version 2021	Juin 2021
Révisé par la FNSPF pour la version 2022	Mars 2022

SOMMAIRE

Préambule	2
1) Critères de participation	2
2) Equipes	3
3) Matériels	3
4) Enregistrement et réunion des capitaines	4
5) Blessure	5
6) Epreuves	5
7) Accès zone de manœuvre	6
8) Coordinateur et juges	6
9) Rentrée dans la compétition	6
10) Pénalités	7
11) Classement et récompenses	7
12) Code de conduite.....	8
13) Approbation du règlement.....	8
14) En savoir plus	8

Préambule

Sous l'égide de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, adhérente à la World Rescue Organisation, est organisé chaque année un challenge national français de secours-routier par un SDIS, en collaboration avec l'UDSP.

L'objet du présent règlement est de définir les règles de la compétition « challenge national de secours-routier français ». Ce règlement est conforme aux lignes directrices de l'organisation mondiale de sauvetage et de désincarcération (WRO).

Cette compétition permet de qualifier la ou les équipe(s) représentant la France au World Rescue Challenge (WRC). Le niveau de participation de la France est arrêté par la WRO en fonction du niveau d'adhésion en vigueur. Il détermine le nombre d'équipes participant au WRC.

Le secrétaire français de la WRO et le comité d'organisation associant SDIS et UDSP est garant du respect du présent règlement.

Les objectifs du challenge national français de secours-routier sont :

- Améliorer la réponse opérationnelle et rendre plus efficace la prise en charge des victimes d'accidents de la circulation ;
- Créer une dynamique de partage sur les techniques de désincarcération et sur les nouvelles technologies embarquées dans les véhicules ;
- Développer l'usage des outils opérationnels d'aide à la décision ;
- Mesurer le bien-fondé du bilan primaire et du bilan secondaire au sein du modèle français de sécurité civile ;
- Qualifier la ou les équipes françaises au challenge international de secours-routier (WRC).

1) Critères de participation

1.1 Les participants doivent être compétents dans le domaine de la désincarcération de véhicule et dans le domaine du secours d'urgence aux personnes. Ils doivent être sapeurs-pompiers actifs, volontaires, professionnels ou militaires, y compris membres du service de santé et adhérents à la FNSPF.

1.2 Une seule équipe est autorisée à participer par département. Cette autorisation est obligatoirement délivrée par l'autorité compétente (Directeur départemental du SDIS ou commandant d'unité militaire). Dans un département comprenant un territoire défendu par une unité militaire, les deux entités peuvent être autorisées à participer si les deux conditions suivantes sont bien respectées :

1. L'ensemble des compétiteurs doivent être adhérents de l'UDSP de leur territoire d'activité ;
2. Toutes les demandes d'inscriptions d'équipe doivent transiter et avoir l'accord de l'UDSP et /ou le SDIS de leur territoire d'implantation.

Dans le cas où le nombre d'équipes candidates est supérieur au nombre arrêté par le comité d'organisation, la FNSPF opérera une sélection afin de ne pas dépasser le nombre d'équipes admissibles par l'organisateur.

Les critères de sélection sont les suivants :

- L'équipe du ou des SDIS organisateur(s) ;
- Les 3 premières équipes de l'année précédente ;
- L'équipe dont le département est retenu comme organisateur du challenge de l'année suivante (n+1) au moment des inscriptions ;
- L'ordre d'inscription des équipes (la date de réception du dossier complet faisant foi).

1.3 Les participants sont reconnus aptes médicalement par leur structure d'appartenance.

1.4 La formation au bilan primaire et bilan secondaire (méthode XABCDE) est recommandée pour les secouristes mais n'est pas obligatoire.

1.5 Le dossier d'inscription comprendra :

- L'identité des participants ;
- Le nom de l'équipe ;
- L'autorisation de l'autorité compétente ;
- Un certificat d'appartenance au corps départemental signé par le chef de corps ;
- Une acceptation des conditions juridiques et financières ;
- Une fiche d'expression des besoins logistiques ;
- Une liste de contacts pour l'hébergement ;
- Le programme ;
- Une attestation d'adhésion à l'UDSP des participants ;
- Une demande d'autorisation du droit à l'image pour la prise de photos et de vidéos par l'organisateur durant le challenge.

Le dossier d'inscription est réalisé par le comité d'organisation et devra lui être retourné dans un délai défini par l'organisateur. Le paiement est également soumis à une date butoir. En cas de non-paiement, l'inscription est annulée.

2) Equipes

2.1 Le nombre d'équipes participant au challenge est défini par le comité d'organisation avec validation de la FNSPF. Chaque épreuve est jugée par la même équipe de juges durant l'ensemble du challenge. Il ne peut être inférieur à 10 avec la participation possible d'une ou plusieurs équipes étrangères invitées d'honneur. Néanmoins, les équipes étrangères ne sont pas classées. Le choix de l'accueil d'équipes étrangères est validé par la FNSPF parmi les membres de la WRO pour respecter des principes de réciprocité.

2.2 Une équipe est composée de 6 membres :

- Un membre sera désigné capitaine, il aura le rôle de chef équipe. Il est appelé Incident Commander dans le référentiel WRO ;
- Un autre membre sera désigné premier secouriste. Il est appelé Médic dans le référentiel WRO ;
- Les autres membres se partagent les rôles de techniciens et de second secouriste

Les postes de capitaine et de premier secouriste doivent être tenus par les mêmes personnes durant les deux épreuves.

2.3 Lorsque 3 membres ou plus d'une équipe présente au challenge de l'année N-1 seront remplacés, alors cette équipe sera considérée comme « nouvelle équipe » et pourra concourir à la récompense correspondante. Le dossier d'inscription comporte une mention à cocher « nouvelle équipe »

2.4 Un remplaçant (joker) peut être utilisé dans le rôle secondaire de technicien. Un second remplaçant peut être également utilisé pour le second secouriste. Le remplaçant peut également être utilisé suite à blessure du capitaine ou du premier secouriste mais l'équipe est alors hors classement pour la compétition. Si une épreuve doit être arrêtée pour cause de blessure d'un participant, elle pourra faire l'objet d'un deuxième passage ou non après examen par le coordinateur du challenge SR, un représentant de l'organisation et le représentant WRO de la FNSPF.

3) Matériels

3.1 Tous les membres de l'équipe doivent porter des équipements de protection individuelle appropriés (tenue utilisée au quotidien pour les interventions secours-routier, ou tenue résistante présentant des protections au niveau des genoux). Les manches doivent être baissées.

Les équipements obligatoires sont :

- Casques à écran facial (grille ou protection plastique) ;
- Lunettes de protection ;

- Gants ;
- Masques de protection respiratoire protégeant des particules fines en suspension ;
- Chaussures de sécurité.

La protection oculaire est obligatoire durant toute l'épreuve.

Les juges peuvent empêcher le déroulement d'une épreuve s'ils estiment que la tenue des participants ne répond pas aux obligations minimum en termes de santé et sécurité.

3.2 Chaque équipe devra apporter le matériel demandé en annexe pour l'ensemble de l'équipe et pour les deux épreuves.

Les membres de l'équipe peuvent porter à leur ceinture des bâches de protection pour les victimes ou pour les parties saillantes. Celles-ci seront différentes de celles mises à disposition sur les sets de matériels collectifs.

3.3 Le capitaine et les techniciens peuvent porter des outils conformément à l'annexe. Ces outils sont portés sans risque de blessure. Tout autre outil doit être validé conformément au point 3.4 et mis à disposition pour l'ensemble des équipes. Le contrôle est effectué à l'enregistrement pour chaque épreuve. *Annexe : pack standard outils autorisés pour les équipes.*

Une équipe ne respectant pas ce point de règlement est exposée à une pénalité.

Les secouristes peuvent porter individuellement une lampe (éclairage d'ambiance), un stylo lampe d'auscultation, un stéthoscope, une protection auditive, un garrot et des morceaux de bâches pour assurer une protection.

3.4 Un nouvel équipement peut être proposé à la FNSPF, via l'organisateur, au moment de l'inscription avec une fiche descriptive en annexe (fiche simplifiée : photo de l'objet, objectif, plus-value sur une scène d'accident). Une fois validé par la FNSPF, l'information sera communiquée à l'organisation et à toutes les équipes au moment de la validation des participations. Ils seront mis à disposition pendant le challenge sur les parcs pour l'ensemble des équipes participantes. Afin d'assurer l'équité, l'équipe ayant apporté l'équipement s'assure qu'elle pourra réparer ou remplacer un équipement défaillant. Le comité d'organisation ne sera tenu responsable de la détérioration des équipements supplémentaires apportés.

A l'issue de la réunion des capitaines, le coordinateur du challenge présente aux équipes le parc matériel. Les matériels nouveaux font l'objet d'une présentation avant leur ajout au parc par l'équipe les ayant proposés.

La composition des lots du parc à matériel est portée à connaissance des équipes dès l'ouverture des inscriptions. L'aménagement du parc reste identique pour l'ensemble des épreuves et pour toutes les marques.

La composition des lots est annexée au présent règlement.

3.5 Toutes les équipes auront à leur disposition sur le parc, du matériel de stabilisation, de protection, de découpe et de démontage ainsi que du matériel d'extraction de victime. Le choix de la marque(s) du matériel est exprimé à l'inscription suivant les marques proposées par l'organisateur. Les équipes utilisent le lot correspondant à la marque/énergie choisie pour l'épreuve. Il sera rangé à chaque fin d'épreuve par du personnel du comité d'organisation.

Les bouteilles d'oxygène sont fournies par l'organisation.

Le matériel sera déposé sur le parc suivant la marque/énergie choisie par l'équipe lors de l'inscription. Une fiche descriptive du lot est annexée au présent règlement.

L'organisation en lien avec la fédération définit l'année N-1 le type d'énergie utilisée (thermique et/ou électrique) communiquée aux équipes sur le bulletin d'inscription.

3.6 Il est mis à disposition pour chaque véhicule une fiche d'aide à la décision papier et un outil numérique pour accéder à la version digitalisée de la fiche d'aide à la décision à travers les QRcodes fournis par Renault Group.

4) Enregistrement et réunion des capitaines

4.1 Le capitaine et le premier secouriste (et seulement eux) sont tenus d'assister à la réunion des capitaines au cours de laquelle le coordinateur du challenge, le représentant de l'organisation et le représentant WRO de la FNSPF répondront à l'ensemble des questions concernant le challenge.

4.2 Le capitaine validera la présence des membres de son équipe au complet conformément aux exigences du paragraphe 2.

5) Blessures

5.1 Toute blessure pendant l'épreuve doit être signalée, soit pendant ou après l'épreuve. La prise en charge du participant blessé se fera par du personnel du SDIS organisateur, présent sur le site durant la manifestation. L'organisation ne prend pas en charge les accidents consécutifs à la participation au challenge. Ainsi, les participants doivent être assurés à cet effet.

5.2 Les juges peuvent être amenés à stopper l'épreuve afin d'évacuer un membre de l'équipe blessé. Ils seront les seuls à décider de la reprise de la manœuvre.

6) Epreuves

6.1 Les équipes participantes devront exécuter deux types d'épreuves parmi les trois épreuves officielles de la WRO. La FNSPF définit en lien avec l'organisateur les deux épreuves avant les inscriptions.

Les trois épreuves sont :

- La « rapide » d'une durée de 10 ou 12 minutes avec une seule victime, un ou deux véhicules ;
- La « standard » d'une durée de 20 minutes avec une seule victime, deux ou trois véhicules ;
- La « complexe » d'une durée de 30 minutes où seront présentes deux victimes avec deux ou trois voitures.

Ces trois types d'épreuves seront conformes aux règles de la WRO. Les épreuves du challenge seront précisément détaillées lors de l'inscription.

6.2 Les scénarios seront préparés et réalisés sous la responsabilité du coordinateur du challenge désigné par la FNSPF avec des préparateurs de scénarios. Ils resteront confidentiels durant tout le challenge. Aucun membre d'une équipe participante ne peut assister à la préparation. Un nombre de scénarios disponibles supérieur au nombre d'épreuves sera privilégié. Le coordinateur, lors de la préparation des véhicules et donc des scénarios, veillera à une déformation répondant à un objectif d'évaluation la plus juste et équitable des équipes sur leur capacité d'utilisation des outils de désincarcération.

Les numéros de scénarios sont tirés au sort lors de la réunion des capitaines et attribués aux équipes. Les capitaines signeront les enveloppes contenant leurs scénarios et vérifieront la bonne fermeture de celle-ci. Le réalisateur du cas concret, veillera que l'enveloppe n'ait pas été ouverte avant lui, sinon, un scénario supplémentaire sera tiré au sort. Le scénario est présenté aux juges par un concepteur.

6.3 Les véhicules seront dans toutes les positions. Du matériel urbain pédagogique sera également présent pour crédibiliser les scénarios. Pendant l'épreuve, le capitaine doit solliciter un juge pour savoir si un matériel pédagogique urbain peut être déplacé. En effet il peut être considéré par exemple qu'un arbre a été découpé à l'aide d'une tronçonneuse par les secours.

6.4 Les victimes seront des manœuvrants qui répondront aux questions posées par les secouristes. Les techniques réalisées devront être adaptées au bilan réalisé de la ou des victimes. Un juge spécialement dédié à l'évaluation du ou des secouristes apporte les renseignements nécessaires. Les victimes ne sont pas membres d'un SDIS participant, sont secouristes ou issues du milieu médical ou paramédical. Les victimes devront recevoir lors d'une information tous les éléments que les juges

attendent en retour. Il est demandé que ces victimes soient les mêmes pour l'ensemble de la compétition et qu'elles soient de gabarit identique pour ne pénaliser aucune équipe.

Les victimes peuvent être grimées pour les besoins du scénario.

Un moyen de transmission (émetteur-récepteur) peut être installé sur la victime pour permettre au juge du secouriste d'entendre les échanges et de pouvoir répondre aux questions particulières qui pourraient être posées par le secouriste. Cet élément peut participer au bon déroulement de l'épreuve.

6.5 Les équipes devront tout mettre en œuvre pour extraire la ou les victimes, en toute sécurité pour les sauveteurs participants et pour la victime.

6.6 Les victimes peuvent être sorties dans le temps imparti de l'épreuve. Cependant leur sortie doit être réalisée suivant leur pathologie et dans un espace amélioré par rapport à la situation initiale. Les juges peuvent décider de prolonger l'épreuve. Il s'agit dans ce cas de terminer la sortie de la victime pour des raisons de sécurité. Le temps imparti supplémentaire ne fait pas l'objet d'une évaluation. La transmission du bilan ne peut se faire après le coup de sifflet (règle différente du challenge SUAP).

7) Accès à la zone de manoeuvre

7.1 La zone de manoeuvre est strictement limitée aux participants, aux juges, à l'équipe logistique et aux personnels de la communication habilités par le comité d'organisation qui doivent porter des EPI (dont équipes FNSPF de communication du web). Le nombre de places en couverture photo/vidéo est normalement limité à 2 personnes, la priorité doit être donnée aux équipes SPF et comité d'organisation. Un contrôleur fera respecter l'accès.

7.2 Les juges restent maîtres des entrées et sorties.

7.3 Les manutentionnaires sont répartis autour de la zone de manoeuvre pendant l'épreuve, ils veillent à la remise en condition de façon identique de l'ensemble du matériel sur les palettes pour toutes les équipes, en respectant les plans de rangement établis. Ils sont facilement identifiables, équipés de casques, protection respiratoire et gants.

8) Coordinateur et juges

8.1 Les juges sont tous formés sous l'égide de la WRO et inscrits sur une liste d'aptitude. Les juges français sont obligatoirement inscrits sur une liste d'aptitude arrêtée par la FNSPF. Les juges sont désignés par la FNSPF qui fournira la liste à l'organisateur. Les juges étrangers parlent français ou anglais.

Chaque année, les juges seront en partie renouvelés si possible.

Un seul juge est désigné par département pour une épreuve.

8.2 Un coordinateur du challenge est désigné par la FNSPF en accord avec la WRO, afin de coordonner les scénarios. Il est responsable de l'équipe des juges.

8.3 Les différents juges sont :

- Un juge en charge d'évaluer le chef d'équipe ;
- Un juge en charge d'évaluer le ou les secouristes;
- Un juge en charge d'évaluer les techniciens ;
- Un juge en charge d'évaluer le second secouriste lors de l'épreuve du « complexe », le cas échéant.

8.4 Les juges peuvent être amenés à alerter le chef d'équipe sur un danger en cours. Le chef d'équipe devra adopter une correction rapide. Ils peuvent mettre fin à une activité si un danger persiste, un coup de sifflet bref sera alors entendu ou un code préalablement défini.

8.5 A la fin de l'épreuve, les juges débriefent l'exercice. Il n'y a pas de discussion possible entre les éléments apportés par les juges et les membres de l'équipe. Le débriefing est conçu pour fournir des conseils et axes d'améliorations. Les juges encouragent les équipes pour les prochaines épreuves.

8.6 La fin de l'épreuve sera signalée par un coup de sifflet prolongé.

8.7

9) Rentrée dans la compétition

9.1 Les équipes devront se présenter équipées à l'enregistrement, en suivant les horaires indiqués sur le planning. Elles seront accompagnées, isolées jusqu'à leur passage et surveillées. Un retard de 10 minutes entraîne l'annulation de l'épreuve.

9.2 L'utilisation de téléphone portable ou montre connectée pendant l'isolement est strictement interdit. Ceux-ci devront être en position éteints. Les téléphones portables sont également prohibés durant les manœuvres. L'utilisation d'un appareil provoquerait la disqualification de l'équipe. Le lieu d'isolement ne permet pas de visualiser la préparation de l'épreuve.

9.3 L'organisateur et lui seul se réserve le droit de positionner une caméra portative type GoPro sur l'un des membres de l'équipe à l'exception du débriefing. Les équipes se verront proposer que chaque équipier soit équipé d'un micro-cravate durant les épreuves afin d'offrir un aspect plus immersif aux spectateurs.

9.4 Le débriefing avec les juges aura lieu 10 minutes après l'épreuve.

10) Pénalités

10.1 Tout membre de l'équipe ne respectant pas les règles évoquées ci-dessus, ou jetant le discrédit sur le challenge pourra être pénalisé ou disqualifié. Pendant les épreuves, aucun accompagnant de l'équipe participante ne peut dispenser à haute voix des conseils techniques.

10.2 Nature des pénalités possibles en fonction de la gravité :

- Rétrogradation d'une place
- Rétrogradation à la quatrième place en cas de classement sur podium
- Disqualification pour l'épreuve concernée
- Disqualification pour challenge N+1

10.3 Choix de la pénalité :

Tout comportement répréhensible fait l'objet d'un examen par le coordinateur du challenge SR, le coordinateur des juges, un représentant de l'organisation et le représentant de la FNSPF qui arrêtent une pénalité. Toute décision prise par le coordinateur après avis des juges et du responsable du comité d'organisation sera définitive. Elle fera l'objet d'un compte-rendu motivé à la FNSPF.

Elle est indiquée et expliquée au capitaine de l'équipe qui peut faire valoir ses arguments. La disqualification pour le challenge N+1 ne peut être prise que par la FNSPF après le challenge et après avoir permis au capitaine d'apporter des éléments de compréhension.

11) Classement et récompenses

L'équipe gagnante sera désignée comme suit :

- Le classement global de l'équipe et/ou son score au challenge sera égal aux points de classement combinés, c'est-à-dire là où une équipe termine en premier en chef d'équipe (1 point), huitième en techniciens (8 points) et cinquième en secouriste (5 points), le score d'équipe pour ce scénario est de 14 points. Si la même équipe a une note de 12 points dans le prochain scénario, son score au challenge de secours-routier sera de 26 points ;
- La «meilleure équipe» sera désignée par les points de classement les plus bas cumulés dans toutes les catégories.

Dans le cas où deux équipes seraient ex aequo, les scores totaux pour toutes les disciplines et scénarios d'évaluation seront cumulés, le score total le plus élevé sera déclaré gagnant.

Un classement sera réalisé par épreuve et par poste sur les 2 épreuves.

Un classement général sera réalisé définissant la participation au challenge international WRC.

Le détail du classement est remis à chaque équipe à la fin de la compétition mais n'est pas communiqué lors de la cérémonie.

Des récompenses seront remises à :

- La 1^{ère} équipe au classement général ;
- La 2^{ème} au classement général ;
- La 3^{ème} au classement général ;
- La meilleure progression par rapport au challenge N-1 (la meilleure progression est mesurée par rapport au nombre de places gagnées comparativement à l'année N-1. En cas d'égalité, l'équipe la mieux classée remporte la récompense) ;
- la meilleure nouvelle équipe.

Les meilleures équipes pourront représenter la France au World Rescue Challenge de l'année suivante conformément au nombre de places octroyées par la WRO.

Les équipes qualifiées doivent, dans un délai de trois mois, décider si elles participent ou non au WRC. Le cas échéant, l'équipe suivante dans le classement est sélectionnée.

Les équipes peuvent participer à un autre challenge au sein de la WRO dans les conditions suivantes :

- Le calendrier est fourni par la FNSPF ;
- Les équipes présentent leurs candidatures à réception du calendrier ;
- La FNSPF valide toute participation en lien avec le représentant WRO du pays hôte ;
- Le choix est réalisé à l'aide du classement du précédent challenge national français et en fonction des possibles relations transfrontalières ;
- Les équipes ayant participé au WRC ne sont pas prioritaires.

12) Code de conduite

12.1 Un fair-play et un bon esprit sont attendus de tous les participants, de leurs accompagnants au cours de l'évaluation et en tant que spectateurs. Le code de bonne conduite est applicable lors de l'usage des réseaux sociaux et lors de tous les événements ponctuant le challenge. Une charte du compétiteur est communiquée aux participants.

12.2 Tous les participants devront respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que les infrastructures.

Les challenges de secours-routier sont un véritable lieu d'échanges permettant de faire progresser nos compétences en la matière.

En cas de mauvaise conduite, l'équipe concernée s'expose aux pénalités figurant au chapitre 10.

12.3 Les participants respectent strictement les protocoles sanitaires pendant et en dehors de la compétition.

13) Approbation du règlement

Toute demande d'inscription confirme et valide la connaissance et l'acceptation des règlements.

14) En savoir plus

Vous trouverez ci-dessous les liens pour plus d'informations :

- The World Rescue Organisation (WRO) : <http://www.wrescue.org/>
- La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France : www.pompiers.fr

